

St Laurent Formation 26 route de vauban 71800 St LAURENT en BRIONNAIS tel 06.83.45.44.10 cecilequestre@gmail.com

Site: www.bourgogne-a-cheval. ${
m fr}$

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES RANDONNES DE L'ENTREPRISE EI CECILE BOUDET F.E DE ST LAURENT.

Préambule

1. Désignation du Vendeur/

EI CECILE BOUDET F.E DE ST LAURENT ,entreprise individuelle dont le siège est située : 26 route de Vauban 71800 SAINT LAURENT EN BRIONNAIS

Entreprise agricole enregistrée à la MSA sous son numéro SIRET 400.447.868.00011.

Télephone +33.06.83.45.44.10, adresse mail: cecilequestre@gmail.com

Sa représentante légale est CECILE BOUDET site devente : https://bourgogne-a-cheval.fr

Son assureur en responsabilité civile est GAN AN ASSURANCES Direction Agricole West Park 1 3 place Marcel

Paul 92000 NANTERRE

Contrat: A17171 30687914 1807

<u>2. Objet</u>

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par EI CECILE BOUDET de prestations touristiques fournies directement par lui et par des prestataires partenaires, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non professionnels au sens du Code de la consommation ou de voyageur au sens du Code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »).

3. Définitions

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du Code de la consommation, ou de voyageur au sens du Code du tourisme, qui contracte avec EI CECILE BOUDET dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Prestation : service de voyage, service touristique ou forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du Code du tourisme. Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou à EI CECILE BOUDET de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (Article liminaire du code de la consommation).

1- Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations vendues ou offertes à la vente par EI CECILE BOUDET. Elles s'appliquent pour les ventes réalisées par tous circuits de distribution et de commercialisation. Toute commande ou achat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par EI CECILE BOUDET et figurent sur le contrat de réservation. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant sa réservation et la conclusion du contrat.

2- Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221 5 du Code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du Code du tourisme. Le Client reconnaît de plus avoir eu communication du formulaire pris en application de l'arrêté du 1 mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours ».

3- Prix

Article 3.1. Prix définitif et taxes additionnelles Le prix définitif est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC) par personne. Le prix comprend les éléments indiqués au contrat. Sauf mention contrat au contrat, il inclut les nuitées, les repas et les boissons, les sorties équestres guidées, les visites libres et visites guidées de châteaux, les transferts durant les sorties équestres. Sauf mention au contrat, il ne comprend pas le pré et post acheminement, le supplément « chambre individuelle », les assurances facultatives, ni les dépenses personnelles et extras. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle », indiqué dans le prix avant validation de sa commande. La taxe de séjour est une contribution obligatoire, perçue par les hébergeurs touristiques (hôtels, location saisonnière, gîtes...) au nom des collectivités locales, et ajoutée au prix du séjour pour financer le développement touristique de la région, elle est déjà incluse dans le prix au moment de la réservation.

Article 3.2. Modalités de paiement

Toute commande sera effective après le versement d'un acompte non remboursable dont le montant est de **200€.** Le solde doit être réglé à réception de la facture globale avant le début du séjour.

La commande est validée à réception du formulaire de réservation dûment complété par courrier électronique ou postale, accompagné du règlement de l'acompte par virement bancaire.

À titre dérogatoire, des facilités de paiement peuvent être accordées par EI CECILE BOUDET, dans ce cas, ces éventuelles facilités tiennent lieu d'engagement de payer par le Client.

Le Client garantit à EI CECILE BOUDET qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. EI CECILE BOUDET se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non paiement de toute somme due au titre du contrat.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues à EI CECILE BOUDET.

Le Client dispose de plusieurs moyens de paiement parmi les suivantes :

1.par carte bancaire (carte bleue, carte Visa, Eurocard/Mastercard) via un lien de paiement sécurisé par l'intermédiaire du prestataire de paiement Stripe sur le site;

2.par virement (frais de virement à la charge du Client) :

IBAN /FR76 1009 6182 4400 0182 0770 163

BIC /CMCIFRPP

CIC MARCIGNY 16 PLACE DU COURS 71110 MARCIGNY 03 85 24 78 43

- 4- Révision du prix EI CECILE BOUDET s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation mais se réserve le droit de modifier unilatéralement ses prix sous conditions fixées au présent article. Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution : 1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ; 2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques,. Pour les départs et arrivées au siège de la FE dans un soucis d'encourager le transport par le train la navette pour les gares de Paray le Monial et La Clayette est gracieux.
- <u>5- Réservation</u> Les informations figurant sur le site internet wwwbourgogne-a-cheval.fr ne sont pas contractuelles mais seulement informatives. Pour tout réservation, le Client doit se rendre sur le site et sélectionne le séjour qu'il souhaite après avoir entacté directement EI CECILE BOUDET pour s'assurer de la disponibilité. Le Client indique dans le formulaire de contact ou le mail de demande de réservation, ses informations : nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale, son niveau équestre, le séjour souhaité, les dates, le nombre de participants et toute autre information utile à transmettre à EI CECILE BOUDET. Le client peut aussi demander le formulaire d'inscription par mail .

Il accepte que ces données personnelles soient traitées conformément à la Politique de confidentialité. Sous réserve de disponibilité du séjour,EI CECILE BOUDET transmettra par mail au Client le programme détaillé du séjour et un formulaire d'inscription.

Attention : Le niveau équestre requis pour la participation au séjour est indiqué au Client avant la

conclusion du contrat. Le niveau qu'il déclare doit correspondre à son niveau réel et engage sa responsabilité en cas d'incident (cf. article 9). Après réception du formulaire d'inscription dûment complété et du paiement de l'acompte, une confirmation de réservation, indiquant le lieu exact et les horaires de début du séjour, est adressée par mail au Client avant le début du séjour. EI CECILE BOUDET ne peut être tenu responsable de la non-réception de la confirmation par le Client. Il appartient également à ce dernier de relancer EI CECILE BOUDETsi la réception de la confirmation devait ne pas être intervenue dans les trois semaines précédant le début de son séjour. Toute commande implique que le Client accepte le contenu du séjour et se déclare apte physiquement, psychologiquement et techniquement à suivre le séjour.

6- Absence du droit de rétractation L'article L. 221-28 du Code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du Code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques. EI CECILE BOUDET se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du Code de la consommation, le Client ne disposera d'aucun droit de rétractation.

7- Modification du contrat Article 7.1. Modification à l'initiative de EI CECILE BOUDET 0 la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après sa conclusion et avant le début des prestations touristiques, et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. Exemple : Les activités d'un séjour peuvent être modifiées, écourtées, inversées ou décalées en fonction d'impératifs locaux rendant inaccessibles les sites prévus ou des conditions météorologiques défavorables. Dans ce même contexte, les hébergements peuvent également être modifiés et remplacés par des hébergements de catégorie similaires

Les excursions étant dépendantes des conditions météorologiques, EI CECILE BOUDET pourra proposer des modifications d'itinéraire et pourra être contraint de raccourcir et/ou annuler certaines excursions pour la sécurité des participants et des chevaux sans que ces modifications exceptionnelles ne donnent lieu à une indemnisation. Si, avant le début du séjour, EI CECILE BOUDET est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du Code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences principales du contrat, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le Client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable des modifications proposées et, s'il y a lieu, des répercussions sur le prix du contrat ; du délai raisonnable dans lequel le Client doit communiquer à EI CECILE BOUDET la décision qu'il prend ; des conséquences de l'absence de réponse du Client dans le délai fixé ; s'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité des prestations ou de leur coût, le Client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résilié et que le Client n'accepte pas d'autre prestation, EI CECCILE BOUDET remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

- <u>8- Résiliation du contrat</u> Article 8.1. Résiliation du contrat par le Client Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début des prestations. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer EI CECILE BOUDET par mail. EI CECILE BOUDET demandera en ce cas au Client de payer des frais d'annulation et pourra retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier suivant en fonction de la date d'annulation : Pour les randonnées :
- * Annulation jusqu'à 91 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 200€ du prix du séjour (correspondant à l'acompte versé)
- *Annulation de 90 à 46 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 50% du prix du séjour.
- *Annulation à partir de 45 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 100% du prix du séjour.

La facture de l'indemnité est envoyée par EI CECILE BOUDET dans les 21 jours qui suivent la réception de la demande d'annulation et doit être réglée à réception par le Client. Ces indemnités d'annulation ne seront pas dûes si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de

destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, EI CECILE BOUDET procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire. La date d'annulation est la date de réception par EI CECILE BOUDET de la demande du Client, qui n'a pas à être motivée.

- Article 8.2. Résiliation du contrat par EI CECILE BOUDET a Ola possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début des prestations. Le cas échéant, le Client aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'il aurait dû supporter si la résiliation du contrat était intervenue de son fait. Toutefois, EI CECILE BOUDET ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :
- 1) Le nombre de personnes inscrites est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce cas, EI CECILE BOUDET notifie par mail la résiliation du contrat au Client dans le délai fixé par le contrat, sept jours avant le début des prestations dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours. quarante-huit heures avant le début des prestations dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours .2) EI CECILE BOUDET est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, EI CECILE BOUDET notifie par mail ou par tout écrit la résiliation du contrat au Client dans les meilleurs délais avant le début des prestations
- 9- Sécurité et communauté Le niveau équestre déclaré par le Client à son inscription, ainsi que ses éléments personnels (taille, poids, informations de santé) constituent des éléments contractuels. A ce titre, les guides se réservent le droit de refuser sur place ou d'interrompre le séjour de tout cavalier dont le gabarit, le niveau et/ou les capacités seraient différents de ceux indiqués sur le bulletin d'inscription et/ou qui seraient incompatibles avec le bon déroulement du programme, la sécurité du Client et/ou celle du groupe ou des tiers, ou encore la sécurité et/ou le bien-être des chevaux. Le cas échéant, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation ou remboursement. En cas de difficulté ou de doute sur le niveau des activités proposées, le Client devra se rapprocher immédiatement de EI CECILE BOUDET. Il s'engage également à respecter les règles énoncées par les guides et accompagnateurs en toutes circonstances, de sorte qu'une faute de sa part pourra être retenue en cas d'incident. Toutes prestations supplémentaires non incluses dans le programme qui résulteraient de ce type d'interruption de séjour (transferts véhiculés supplémentaires, ajout de nuitées... etc) resteront à la charge du Client et devront être réglées sur site aux prestataires concernés. Le Client comprend et accepte que les séjours organisés par EI CECILE BOUDET sont réalisés en groupe et qu'une attitude sociable, cordiale et adaptée à la vie en groupe est requise. L'usage ou la possession de drogue ne sont pas tolérés lors des séjours. Si le Client ou les participants choisissent de consommer de l'alcool lors du séjour, ils devront le faire avec modération en se conformant en outre aux règles de consommation d'alcool de la région visitée. A ce titre, EI CECILE BOUDET se réserve le droit d'exclure le Client du séjour en cas de comportement inapproprié durant ou dehors de la pratique de l'équitation, pouvant nuire à la sécurité et/ou à la qualité des prestations proposées et/ou aux autres membres du groupe et/ou aux chevaux : dangereuse vis à vis des tiers et/ou des chevaux, ou relevant de la maltraitance animale du fait d'un niveau équestre insuffisant de manière volontaire ou involontaire, non-respect des horaires, des directives, des indications, attitude impolie, irrespectueuse. Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation ou remboursement. Dans les cas énoncés, EI CECILE BOUDET pourra exiger du Client la signature d'une attestation de résiliation ou de modification du contrat du fait du Client.
- <u>10- Droit à l'image</u> Des photos peuvent être prises, ou des films tournés pendant le séjour. Sauf mention écrite contraire de la part du Client à l'inscription, son inscription implique l'acceptation pour éventuellement apparaître sur des supports photos ou films éventuellement utilisés par la suite en illustration de nos programmes et activités, sans que cela puisse donner lui à compensation ou dédommagement.
- <u>11- Cession du contrat</u> Le Client a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour bénéficier des prestations, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Le Client ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer EI CECILE BOUDET de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de EI CECILE BOOUDET. Le

Client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

12- Garantie légale de conformité Le Client consommateur ou non professionnel doit communiquer à EI CECILE BOUDET les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du Code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que EI CECILE BOUDET puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties. Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la nonconformité et de la valeur des services de voyage concernés. En cas de proposition de EI CECILE BOUDET d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le Client ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée. La garantie de EI CECILE BOUDET est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client consommateur ou non professionnel et EI CECILE BOUDET ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables. Conformément à l'article R 211-6, 4° du Code du tourisme, le Client peut contacter rapidement EI CECILE BOUDET aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des présentes conditions générales de vente, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le Client est en difficulté ou se plaindre de toute non conformité constatée lors de l'exécution du contrat.

13- Protection des données à caractère personnel

Article 13.1. Données collectées Dans le cadre de son activité de vente de prestations touristiques, EI CECILE BOUDET met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux bénéficiaires des prestations. A ce titre, EI CECILE BOUDET collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, composition de la famille, particularités notées au contrat, modalités de paiement. Article 13.2. But poursuivi La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de EI CECILE BOUDET. Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle de EI CECILE BOUDET dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du Client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti. Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations Formalisation de la relation contractuelle

Réalisation des prestations réservées auprès de EI CECILE BOUDET

Gestion des contrats et réservation

Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés Comptabilité notamment gestion des comptes Clients et suivi de la relation Client Communications commerciales prospection et animation.

Article 13.3. Personnes autorisées à accéder aux données Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de EI CECILE BOUDET sont les suivantes : les salariés de EI CECILE BOUDET et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par le Client, et le cas échéant, les prestataires soustraitants de EI CECILE BOUDET participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amené à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitant, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur. Article 13.4. Conservation des données Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans. Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction. Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec EI CECILE BOUDET sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de leur collecte.EI CECILE BOUDET met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données

personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et EI CECILE BOUDET ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

Article 13.5. Droits du titulaire des données collectées En application de la règlementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il es tpossible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé ou un mail au responsable de traitement des données à l'adresse suivante : cecilequetres@gmail.com et en joignant à la demande une copie de la pièce d'identité de la personne concernée. À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (https://www.cnil/fr).

Article 13.5. Droits du titulaire des données collectées En application de la règlementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé ou un mail au responsable de traitement des données à l'adresse suivante : infos@cheval-et-chateaux.com et en joignant à la demande une copie de la pièce d'identité de la personne concernée. À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (https://www.cnil/fr).

Article 13.6. Modification de la clause EI CECILE BOUDET se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, EI CECILE BOUDET s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. opposition au démarchage téléphonique sur le site internet : http://www.bloctel.gouv.fr/. 14- Langue du contrat..

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. 1' Assurance L'assureur responsabilité civile professionnelle garantit EI CECILE BOUDET contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle telle qu'elle est exposée aux articles L. 211-16 et L. 211-17 du Code du tourisme. La garantie prend également en charge les dommages causés à des Clients et bénéficiaires, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente des prestations tant de son fait que du fait de ses préposés, salariés et non-salariés.EI CECILE BOUDET ne propose pas d'assurance annulation ou rapatriement. Par conséquent, le Client peut s'il le souhaite souscrire une assurance annulation et/ou rapatriement auprès de l'assureur de son choix pour couvrir les éventuelles pertes occasionnées par une annulation de séjour de son fait et les éventuelles conséquences résultant d'un accident. Finalement, le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer (y compris lors de la pratique de l'équitation à pied et en selle pour toute la durée du séjour). Il déclare également être couvert pour tous les risques corporels liés à la pratique équestre (accident, blessure...etc).

16- Responsabilité de EI CECILE BOUDET

Article 16.1 Responsabilité de plein droit CHEVAL & CHATEAUX est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente EI CECILE BOUDET peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables. EI CECILE BOUDET ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

Article 16.2. Limitation de la responsabilité Conformément à l'article L 211-17, IV du Code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que EI CECILE BOUDTE serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception

des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence. Par ailleurs, toute inscription à un séjour par le Client implique l'exactitude des renseignements cavaliers déclarés par ce dernier au moment de la réservation sur les documents . En cas de déclaration imprécise ou inexacte des renseignements cavaliers, ou du port d'équipements d'équitation inadaptés au Client ou à la pratique équestre (casque, chaussures, tenue...etc). pouvant mettre en péril le bon déroulement du programme, la sécurité du Client et/ou celle du groupe ou des tiers, ou encore la sécurité et/ou le bien être des chevaux, EI CECILE BOUDET se réserve le droit de refuser ou d'interrompre le séjour du Client. Cette décision ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de EI CECILE BOUDET

17- Circonstances exceptionnelles et inévitables.

Tout événement qui crée une situation échappant au contrôle de CHEVAL & CHATEAUX comme du Client et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si la circonstance exceptionnelle et inévitable a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

18- Aide au client EI CECILE BOUDET est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si le Client est confronté à des difficultés, EI CECILE BOUDET apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce. EI CECILE BOUDET sera en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le Client ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépassera pas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

<u>19- Accessibilité</u> Malgré tous nos efforts, nos prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le Client est invité à demander des renseignements en cas de difficultés de mouvement d'un des participants.

20- Règlement des litiges

Article 20.1. Loi applicable Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, sous Réserve de l'application des dispositions impératives plus protectrices du pays de résidence du Client. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

Article 20.2. Médiation Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation. Le Client peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : https://www.mtv.travel/ ou à MTV Médiation tourisme voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dans le cas où la réponse apportée par EI CECILE BOUDET au Client sur sa réclamation soit jugée insuffisante ou restée sans réponse au bout de 60 jours.

Article 20.3. Preuve II est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de EI CECILE BOUDET ont force probante quant aux commandes, demandes, et tout autre élément relatif à l'utilisation du Site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.